



Signature d'un bail

Par Douce

BONJOUR marque de politesse

Ma grandmère en 2018 a loué sa maison à un de ses petits enfants. Elle était en EPAHD à ce moment là. Etant propriétaire de la maison et saine de corps et d'esprit, devait-elle faire signer ses propres enfants pour le bail établi. (c'est en indivision)

MERCI marque de politesse

Par yapasdequoi

Bonjour et merci ???

Précisez la répartition de propriété ? Les enfants ne sont-ils pas seulement nu-propriétaires ?

Par Douce

Ma grandmère en était propriétaire et usufruitière

Par yapasdequoi

et les enfants ?

Par Douce

Les 4 enfants ne sont devenus propriétaires de la maison qu'au décès de ma grand mère survenu le 06/02/2021. Jusqu'à sa disparition mamie en avait la pleine propriété et l'usufruit.

Par Henriri

Hello !

Douce vous voulez donc dire que votre grand-mère était propriétaire de sa maison et que ses enfants en sont devenus propriétaires en indivision à son décès, c'est bien ça ?

A+

Par yapasdequoi

La grand mère n'avait aucune obligation de demander à ses enfants pour signer ce bail. Sauf si elle était sous tutelle ?